

Le secrétariat de la section Internationale du CEIPI est à votre disposition pour toute information complémentaire:

Anne-Catherine BRUNCK

Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)

Section Internationale

Université de Strasbourg

Bâtiment LE CARDO

7 rue de l'Ecarlate

CS 20024

FR-67082 STRASBOURG Cedex

Tél. +33 (0)3 68 85 88 93

Fax +33 (0)3 68 85 85 66

brunck@ceipi.edu

www.ceipi.edu

Organisation locale:

Coordinateur

Cathy KOURGIAS

Tél: +32 2 892 80 88

cathy.kourgias@calysta.eu

Les cours sont donnés le mardi soir de 16h30 à 19h30 en visio-conférence, et/ou dans les locaux de l'Office Belge des Brevets (Boulevard Albert II, 16 à B-1000 Bruxelles).



Tuteurs:

Les tuteurs de la section internationale sont principalement des mandataires agréés en brevets européens, mais également des agents de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou encore des experts reconnus dans le domaine de la propriété intellectuelle (universitaires, magistrats ou avocats par exemple), de nationalités et de profils professionnels divers. La diversité de leur origine reflète le caractère européen et pluridisciplinaire des formations assurées.

De nombreux tuteurs travaillent dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus pour leur expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Voici la liste des tuteurs pour le cours de base de 2026 :

Charles Benard
Matthieu Buchkremer
Marco Connor
Thierry Debled
Elisabeth Debleser
Christophe Ego
Stella Foelang
Evelyne Gridelet
Romain Lobera
Nicolas Marx
Claude Quintelier



Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle | CEIPI
Center for International Intellectual Property Studies
Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
Université de Strasbourg

Formation de base en droit européen des brevets

Bruxelles

2026



La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours proposés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible

après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.



CEIPI
Formation de base en droit européen des brevets
Année 1 - Droit Matériel

Session 2026
57 heures

Chapitre	Matière	Tuteur	Date
A	Introduction générale	Elisabeth Debleser	13.01.2026
A.1	Introduction au droit de la propriété intellectuelle		
A.2	Le brevet et autres titres de protection des inventions		
A.3	L'histoire du droit des brevets		
A.4	Les conventions internationales en matière de brevet		
B	Introduction au droit Européen des brevets	Stella Foaleng	20.01.2026
B.1	Introduction à la Convention sur le brevet européen		
B.2	Introduction au PCT		
B.3	Interprétation de la CBE et du PCT		
B.4	Dispositions institutionnelles		
B.5	Langues officielles et traduction	Elisabeth Debleser	10.02.2026
B.6	Représentation devant l'OEB et pour le PCT	Evelyne Gridelet	03.03.2026
C	Brevetabilité	Claude Quintelier	24.03.2026
C.1	Inventions brevetables et non brevetables; application industrielle		
C.2	Etat de la technique (3h)	Romain Lobera	31.03.2026
C.3	Etat de la technique (suite; 1h) et Nouveauté (2h)	Romain Lobera	07.04.2026
C.4	Exceptions à la brevetabilité; applications thérapeutiques	Christophe Ego	12.05.2026
C.5.1	Activité inventive (1ère partie)	Marco Connor	26.05.2026
C.5.2	Activité inventive (2ème partie)	Marco Connor	09.06.2026
C.6.1	Unité d'invention	Cathy Kourgas	23.06.2026
C.6.2 & C.6.3	Description de l'invention & revendications	Cathy Kourgas	30.06.2026
C.7	Priorité selon la CBE, Convention de Paris, CBE & PCT	Nicolas Marx (2 cours de 3h)	01.09.2026 (I)
			15.09.2026 (II)
D	Le droit au brevet européen	Thierry Debled	13.10.2026
D.1	Désignation de l'inventeur		
D.2	Droit de déposer, droit au brevet		
D.3	Litige en matière de revendication du droit au brevet		
E	Droits conférés par le brevet européen et par la demande	Mathieu Buchkremer	29.09.2026
E.1	Droits conférés par le brevet européen		
E.2	La protection accordée à la demande		
E.3	Interprétation du brevet (de la demande)		
E.4	Contrefaçon et sanction	Charles Bemard	03.11.2026
F	Le brevet Européen en tant qu'objet de propriété	Cathy Kourgas	17.11.2026
F.	Transfert et constitution de droits (Cession et licence)		
G	Information de l'OEB de l'OMPI	Thierry Debled	01.12.2026
G.1	Information du public		
G.2	Registre européen des brevets		
G.3	Publications périodiques		
G.4	Echange d'informations entre les instances officielles		